

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DES A.I.M.O.
J.S.

Manu SV

Usumbura, le 6 novembre 1953

OBJET :

N° 211 / 6.549 / 2.447

Collaboration entre
le Service Vétérinaire et
le Service Territorial.

TRANSMIS copie pour information à :
- Monsieur le Résident (DEUX)
du Ruanda à KIGALI.
de l'Urundi à KITEGA.
- Monsieur le Chef du Service Vétéri-
naire Provincial à USUMBURA. (en non-
bre suffisant d'exemplaires pour en
adresser un à chaque membre du Servi-
ce Vétérinaire).



2280/Ai
16/m/53

07/1

~~*18/18*~~

Monsieur l'Administrateur de Territoire
à

KIBUNGU.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,
(TOUS)

En vue de promouvoir une collaboration plus fructueuse du Service Territorial avec le Service Vétérinaire, je vous saurais gré de bien vouloir, à dater de la réception de la présente :

1^o inviter le Vétérinaire de Secteur à assister aux réunions des chefs et sous-chefs. Sa présence y est souhaitable au même titre que celle des autres agents du Territoire; il lui sera ainsi possible de donner éventuellement des instructions aux autorités indigènes qui, de leur côté, peuvent lui soumettre des suggestions ou lui exposer les difficultés rencontrées dans leur circonscription;

2^o informer le Vétérinaire de Secteur lors des visites du Résident ou du Gouverneur dans le Territoire, ces autorités étant plus qualifiées pour prendre certaines décisions administratives.

Pour LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL f.f.,
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,
Le Commissaire Provincial,
C. HALAIN.,

Halain C

fait depuis 1951.